



La psychologue du travail : un acteur-ressource pour votre entreprise

Enregistrée auprès de l'Agence Régionale de Santé dans le répertoire des professionnels ADELI sous le numéro 579311739
Enregistrée en tant qu'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels auprès de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sous le numéro 49/2022

Pourquoi faire ?

- Promotion de la santé et de la QVT
- Amélioration des conditions de travail
- Soutien aux collectifs et aux dynamiques collectives
- Valorisation de la qualité du travail

Pour qui ?

- Les salariés
- Les employés
- Les cadres
- Les dirigeants d'entreprises

Comment ?

- Diagnostic
- Intervention ponctuelle
- Permanence en entreprise
- Entretien (présentiel / visioconférence)
- Cellules d'écoute téléphonique

Contact

Anne-Laure CHILDZ
alchildz@mde57.fr
03 87 18 45 73



Détails des prestations

Diagnostic et évaluation pour la prévention des RPS

La psychologue du travail apporte une aide pragmatique à l'amélioration des conditions de travail. Par sa méthodologie, elle concourt au diagnostic, à la construction et à la mise en œuvre de plan d'actions de prévention auprès des CSE-Santé, Sécurité et Conditions de Travail et des hiérarchies. La psychologue du travail vous accompagne dans l'identification des facteurs de risques et dans leur intégration au Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

Prise en charge des personnes en difficulté psychologique liée au travail.

Sans jugement et en toute neutralité, la pratique de la psychologue du travail est centrée sur les besoins individuels et la demande singulière de la personne. L'écoute active et compréhensive favorise alors un espace d'expression libre des ressentis et de l'histoire de chacun en toute confidentialité. Formée à la clinique du travail, la psychologue du travail propose un accompagnement individuel favorisant l'élaboration du mal être en lien avec une situation de travail et envisage des pistes d'action.

Intervention d'urgence sur site à la suite d'un événement potentiellement traumatique (accident de travail, suicide...)

La psychologue du travail assure un soutien émotionnel immédiat aux équipes de travail exposées à des événements potentiellement traumatiques : Mise en place de cellule de crise dans un contexte de décès d'un salarié, agression, ou d'accident grave.

Prise en charge collective dans le cadre d'une situation de travail dégradé / Analyse des pratiques professionnelles

Face à certaines transformations du travail ou à des difficultés individuelles et/ou collectives exprimées par les travailleurs, l'intervention de la psychologue du travail favorisera le déploiement d'un espace de discussion sur le travail. S'appuyant sur des situations concrètes de travail, le collectif analysera les liens entre activité, coopération et capacité d'agir afin de lutter contre l'isolement, le désengagement et promouvoir la santé physique et psychique

Formation et atelier de sensibilisation

En partenariat avec les équipes pluridisciplinaires internes à l'entreprise (service de santé au travail, IRP, élus, managers, service social, correspondant handicap, ergonome, direction, CSE- CSSCT), la psychologue du travail met en place et participe à des groupes de travail et à des actions de sensibilisation à la prévention des risques et de la santé au travail. Sensibilisation aux réalités psychosociales du travail (Coopération et qualité de travail, la reconnaissance, les émotions au travail, l'accompagnement au changement, le stress professionnel...)